



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Indemnisation des victimes

Question écrite n° 39786

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que, malgré la multiplication des lois et des institutions protégeant les citoyens contre divers risques, faisant des Français les citoyens les mieux protégés du monde, un certain nombre de nos compatriotes peuvent se retrouver sans garantie. Ainsi, le système protégeant les victimes de la criminalité peut paraître imparfait. Lorsque la justice retrouve l'agresseur et le condamne, celui-ci devient le plus souvent insolvable puisqu'il est en prison, et rien n'est prévu pour permettre l'indemnisation de la victime. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'améliorer la législation en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39786

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1942